



S.S.I.A.P. 3

216 HEURES



Objectif :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service de sécurité incendie et assistance à personnes.

Pré requis :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum, qui être obtenu par la validation des acquis de l'expérience
- Soit être titulaire du diplôme SSIAP 2 et justifier de trois années d'expérience dans la fonction
- Être titulaire de l'une attestation de formation au secouriste :
 - AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité

Contenu :

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grandes hauteurs.

1ère partie : Le feu et ses conséquences (12 h)

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments (65 h)

- Matériaux de construction
- Etudes de plans
- Outils d'analyse

3ème partie : La réglementation incendie (70 h)

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4ème partie : Gestion des risques (23 h)

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

5ème partie : Conseil au chef d'établissement (6 h)

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité (6 h)

- Les commissions de sécurité

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité (26 h)

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

8ème partie : Le budget du service de sécurité (8 h)

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Modalités de Formation :

- Durée : 216 heures + Examen
- Diplôme S.S.I.A.P. 3 délivré par le SDIS

Maintien des connaissances :

- Recyclage tous les trois ans